



## Correspondant de scolarité à la MDA

**Type d'emploi :** poste ouvert aux personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

**Lieu d'exercice :** MDA 06 - 27 Boulevard Paul Montel, 06200 Nice

**Date de prise de fonction :** rentrée scolaire 2026

**Conditions de nomination :** nomination à titre définitif

**Conditions de rémunération :** indemnité de fonctions particulières de professeur des écoles (sous réserves de détention d'un diplôme professionnel spécialisé (73.90 euros brut/mois) et poste ouvrant droit à l'indemnité de mission particulière taux 2 (208.33 euros/mois), non cumulable avec l'ISAE.

**Organisation du temps de travail :** Sur la base de 1607 heures

**Cadre réglementaire :** Le correspondant de scolarité à la MDA est placé sous l'autorité hiérarchique de monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes, sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de circonscription ASH et du directeur de la MDA. Il sera amené à participer aux instances du conseil départemental. Il sera en lien avec le coordonnateur de l'APADHE, les coordonnateurs AESH, le secrétaire CDO etc...)

**Description des missions :** Contribuer à l'application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 dans le cadre de la scolarisation et garantir aux mesures de compensation proposées à la CDAPH  
Participer à la gestion administrative des dossiers de demandes de compensation et de PPS en collaboration avec les agents instructeurs sous la responsabilité fonctionnelles de l'équipe de direction de la MDA et du Médecin en charge du pôle enfant  
Coordonner le travail d'instruction avec les différents ERSH et les différents personnels de la MDA (instructeurs, médecins, acteurs sociaux, acteurs du médico-social...)  
Présenter les dossiers des élèves en équipe pluridisciplinaire d'évaluation  
Anticiper et apporter un conseil pertinent sur toute situation de scolarisation d'un élève handicapé  
Fournir à l'inspecteur de circonscription ASH, en accord avec le MDA, les éléments de pilotage nécessaires à la gestion des ressources mis au service du handicap (AESH, flux et orientation des élèves, matériel adaptés...)

**Compétences et qualités requises :**

Être porteur des valeurs du service public d'Éducation

Être porteur de l'intérêt de l'élève en situation de handicap

Être titulaire du CAPPEI

Avoir une expérience affirmée dans l'enseignement spécialisé (une expérience d'ERSEH serait un atout)

Avoir une connaissance des différents types de handicap mentionnés dans l'article 2 de la loi du 11 février 2005

Connaître précisément les structures de l'enseignement spécialisé, du médico-éducatif et notamment les éléments de fonctionnement

Connaître la carte et le réseau des établissements spécialisés dans les Alpes-Maritimes

Avoir des capacités de communication, des aptitudes au relationnel et une capacité affirmée au travail d'équipe (dans le cadre d'un partenariat pluri catégoriel)

Être en capacité de mener efficacement des réunions et de participer à des actions de formation professionnelle initiale ou continuée

Savoir rendre compte de ses actions

Respecter la discrétion professionnelle

Être disponible, réactif, organisé et méthodique

**Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :** l'inspecteur de la circonscription ASH ien-06.ash@ac-nice.fr

**Procédure de candidature :** candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE 2 à l'adresse électronique : [appelcandidature1degre@ac-nice.fr](mailto:appelcandidature1degre@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.